

CONSTRUCTION

Permis de construire

Un permis de construire est exigé pour tous les travaux importants concernant des constructions nouvelles (indépendantes de tout bâtiment existant), et, selon le Plan Local d'Urbanisme, les travaux sur construction existante comme les agrandissements.

Vous avez un projet de construction ?

Le site "Service Public" met à votre disposition, toutes les informations relatives aux autorisations d'urbanisme de type permis de construire, déclaration préalable de travaux ou encore permis de démolir. Pour y accéder, [cliquez ici](#) ➞.

L'instruction technique de votre dossier sera assurée par les services de [Ploërmel Communauté](#) ➞.

Vous recherchez un terrain ?

La ville de Ploërmel n'a pas connaissance de projets initiés par des particuliers ou des promoteurs. Vous pouvez prendre contact avec les différents notaires et agences immobilières de Ploërmel et du Pays, susceptibles de vous proposer des terrains privés constructibles.

Pour toute question, le service urbanisme vous accueille les lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, ainsi que le jeudi de 13h30 à 17h30.

Documents utiles :

- ▶ [Permis de construire](#) ➞
- ▶ [Déclaration préalable](#) ➞
- ▶ [Certificat d'urbanisme](#) ➞
- ▶ [Règles de construction dans les logements neufs](#) ➞
- ▶ [Extrait cadastral](#) ➞
- ▶ [Plan Local d'Urbanisme](#)

- ▶ [Occupation de la voie publique](#) ↗
- ▶ [Permissions de voirie](#) ↗
- ▶ [Demandes d'arrêtés de circulation](#) ↗

CONTACT



URBANISME

Service urbanisme

Place de l'hôtel de ville
56800 Ploërmel

🕒 Accueil téléphonique et physique : Lundi : 13h30 - 17h30 / Mercredi et vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 17h30
Tél.: 02 97 73 20 73



Vue plan





VILLE DE PLOËRMEL
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
56800 PLOËRMEL

HORAIRE D'OUVERTURE
du lundi au vendredi : 9h/12h et
13h30/17h30
fermé les samedis
Tél. : 02 97 73 20 73

 **CONTACTEZ-NOUS**

► [CONSULTER LES SERVICES DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ](#)